

Département de Maine et Loire
Arrondissement d'Angers
Commune de JARZE VILLAGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 juin 2026

Convocation du 11 juin 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers présents : 24

Conformément au Décret 2021-1311 du 7 octobre 2021, un extrait de la présente séance a été publié sur le site internet de la commune de JARZE VILLAGES.

L'an deux mille vingt-six, le quinze du mois de juin à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BEAUDOIN, HEUVELINE, JOUSSAUME, CHAPON, GUILLEUX, DOISNEAU, FOIN, BALLON, MAUXION, BOURDIN, LUCIEN, CONSTANT, BELLARD, RABOUIN, LEGOESBE, BODIN, RAOUL, LECOMTE, CHERRE, INGLEBERT, MOUSSAY LE MARREC, GERFAULT, BAUM, BURY.

Absentes excusées : Mme Anita MAUXION donne pouvoir à Mr Dominique FOIN
Mme Ophélie GANEAU donne pouvoir à Mr Jean-Marie BOURDIN
Mme Solenn MOGUEDET donne pouvoir à Mr Dominique GERFAULT

Secrétaire de séance : Mr Dominique FOIN

OBJET : ANNULATION DE LA VENTE DE LA PARCELLE 025B177 (ANCIENNE STEP DE BEAUVAU)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la vente de la parcelle 025B177, correspondant à l'ancienne STEP de Beauvau, a été annulée. En effet, cette parcelle est située en zone N, ce qui ne permet pas son utilisation pour le stockage de gravats par une entreprise.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération n°DEL13042026029 approuvée à l'unanimité le 13 avril 2026.

Par ailleurs, Madame le Maire souhaite inscrire la restauration de la mare bocagère présente sur le site pour 2027 dans le cadre du programme d'actions en faveur de la restauration des continuités écologiques, et plus particulièrement de la trame bocagère, porté par la CCALS.

Après délibération, le Conseil Municipal valide cette inscription à l'unanimité.

Certifié conforme,
Le Maire, Elisabeth MARQUET.

